Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem - Groupes spirituels
Programme 2010-2011

Vatican II

Fiches de présentation

Neuf étapes

Panorama

- **Un concile plus théologique, plus théologal, qu'on ne veut bien le dire**
- **La Parole de Dieu**
- **Le Peuple de Dieu**
- **Un Peuple diversifié**
- **Quel regard sur l'homme ?**
- **Le rapport au monde**
- ***Pluralisme : oui. Relativisme : non***
- **L'Eglise, sacrement de l'unité**

Etape 8

Vérité et dialogues

Le titre qui était primitivement donné à ce chapitre (« Pluralisme : oui. Relativisme : non ») n'était pas très bon. En fait, la vraie question qui a traversé tout le concile était celle-ci : comment s'ouvrir sans se renier ? Cette tension était présente dans la fiche précédente à propos des rapports Eglise-monde. Certains ont vu dans « l'ouverture au monde » (expression qui fit florès) un alignement de l'Eglise sur la culture dominante. C'est mal lire le concile mais on ne peut nier que cette interprétation ait eu cours et n'ait pas manqué d'arguments.

Cinquante ans plus tard, toute illusion d'harmonie préétablie entre l'Evangile et la culture dominante a disparu. Il suffit de relire le récit des trois tentations du Christ : la satisfaction immédiate du désir, la réussite aux yeux des autres, la conquête du pouvoir. Ce sont bien les tentations de notre temps, même si d'autres « valeurs » vont en sens contraire.

Mais, si l'Eglise ne doit pas se renier elle-même, ou plutôt renier l'Evangile, elle ne doit pas, non plus, s'enfermer sur elle-même. Ici encore, le temps présent montre où mène cette tendance : à la secte qui prive ses membres de tout contact avec le monde extérieur, considéré comme irrémédiablement mauvais. Peu importe qu'il se perde, du moment que les membres du groupe sont à l'abri de toute compromission. Où l'on retrouve les vieux schémas dualistes que l'Eglise a toujours combattus et qui amènent d'ailleurs parfois aux pires dérèglements à l'intérieur de la secte.

Trois principes fondamentaux ont été mis en valeur par le concile Vatican II. Tout d'abord, l'importance de la conscience morale (*GS* 16). Elle est le *sacrarium* « où l'homme est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre ». Le concile rappelle que, d'après saint Paul (Romains 2, 14-16), chacun sera jugé selon sa conscience. Le mauvais serviteur de l'Evangile est jugé sur ses propres paroles, même si elles sont fausses (Luc 19, 22). Nul n'a le droit d'agir contre sa conscience mais nul ne doit être contraint d'agir contre sa conscience. Le concile mentionne l'objection de conscience à propos de la guerre (*GS* 79). Il parlerait aujourd'hui des problèmes posés au personnel médical et aux scientifiques par la légalisation de l'avortement et la recherche en bioéthique.

Le respect dû à la conscience de chacun s'applique au domaine de la liberté religieuse. Mais la liberté se paie d'un devoir : celui de chercher la vérité et, dans la mesure où on l'a trouvée, l'obligation de lui obéir. C'est une obligation qui s'adresse à la liberté de chacun et non une contrainte extérieure. Le cardinal Newman est le héros de cette recherche patiente et courageuse de la vérité.

Cette doctrine est développée dans la déclaration sur *La liberté religieuse*, première partie, particulièrement le n° 2. Elle est reprise dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique* n° 1776 à 1802.

La déclaration sur *La liberté religieuse* n'est votée qu'à la dernière session, par 1.954 voix contre 249, alors que la Liturgie n'avait suscité que 19 votes négatifs et l'Eglise 10. L'opposition s'appuyait sur une idée énoncée par l'un des Pères du concile : « Le vrai et le faux ne sont pas égaux et ne peuvent jouir des mêmes droits. » Le texte sur la liberté religieuse est un des points de friction principaux avec les disciples de Mgr Lefebvre.

Contre cette idée, le concile met en valeur un deuxième principe fondamental (en plus de l'inviolabilité de la conscience) : la distinction entre l'erreur et la personne dans l'erreur. L'erreur peut être fautive si la personne n'a rien fait pour rechercher la vérité. Mais elle peut aussi être quasi invincible, tant le préjugé peut être fort ou tant la vérité est elle-même mal exprimée par ceux qui la défendent. Ce principe est nettement exprimé dans *GS* n° 28.

Le troisième principe consiste à chercher dans les positions de l'autre ce qui rejoint ma propre foi. C'est ce qui doit guider les relations avec les autres confessions chrétiennes (Décret sur *L'œcuménisme* n° 3-4) et avec les autres religions (Déclaration *Nostra aetate*, n°2). Rappelons que le cas particulier du judaïsme a été évoqué dans la fiche sur la Parole de Dieu. Le décret sur l'oecuménisme n'a rencontré qu'une soixantaine d'opposants sur plus de deux mille participants. La déclaration sur les religions non chrétiennes a rencontré de plus fortes restrictions, à cause du passage sur le peuple juif, difficile à rédiger.

Dans le texte sur l'œcuménisme, un passage mérite d'autant plus d'attention qu'il peut s'appliquer à d'autres formes de dialogue. Il est question de « l'ordre ou de la 'hiérarchie' (ces '' sont dans le texte latin) des vérités de la doctrine catholique, en raison de leur rapport différent avec les fondements de la foi chrétienne. » Ainsi le purgatoire, l'Immaculée Conception de Marie ou l'infaillibilité pontificale n'ont pas le même poids que le symbole de Nicée-Constantinople. Ils ne sont pas accessoires pour autant, mais ils doivent être reliés aux affirmations fondamentales sur le salut, le péché, l'Eglise.

Le concile Vatican II a prêché une généreuse attitude de dialogue. « L'Eglise s'est faite conversation », dira le pape Paul VI. Ce dialogue s'étend à la société séculière et à tous les hommes, quelles que soient leurs croyances. Cette attitude est recommandée en *GS* 3,40 et surtout 92. *Les laïcs* ont une place particulière dans ce dialogue : Décret sur Les laïcs n° 14 et 31. Cette attitude doit imprégner les missionnaires de l'Evangile (*Ad gentes* n° 11, 16, 34, 41).

Il faudrait encore relire ce que le concile dit de l'athéisme : GS n° 7 §3 et surtout n° 19-21. Le concile se tient au temps d'un marxisme politiquement très puissant sur la scène internationale et encore séduisant pour beaucoup d'Occidentaux. Quant à l'athéisme pratique, il prolifère dans la société d'abondance. Le concile ne parle pas d'un athéisme « purificateur », comme certains le pensèrent. Il souligne la responsabilité des chrétiens dans le refus de la religion qu'ils professent. Il réprouve la discrimination dont les non croyants seraient l'objet dans des régimes d'absolutisme religieux. Il prône un « dialogue loyal et prudent » pour une « juste construction de ce monde » dans lequel tous « vivent ensemble » (n° 21 § 6).

Le concile Vatican II a voulu embrasser d'un seul regard toute l'humanité : *Religions non chrétiennes* n° 5. C'est dans cet esprit que le chrétien prie le « Notre Père » (*Catéchisme*… n° 2793).